

BUSSY-SAINT-GEORGES

29 AVR. 1993

ARRIVEE

Nu 26
b
UT

MINISTERE CHARGE DE L'URBANISME
PREFECTURE
SEINE ET MARNE
COMMUNE
BUSSY SAINT GEORGES

CERTIFICAT DE CONFORMITE
Delivré AU NOM DE L'ETAT

BUSSY - SAINT - GEORGES
COURRIER

29 AVR. 1993

Service Instructeur

LAGNY/MARNE
67 Av G.CLEMENCEAU
77400 LAGNY/MARNE
TEL: 60.07.02.11

SERVICE TECHNIQUE

Destinataire :

Dossier N°: PC 058 88.00065

Delivré le : 17.10.1990

Adresse des travaux:

Clos Saint Georges
77600 Bussy St Georges

SCI LE CADRAN A BUSSY/GEORGES
235 Av Le Jour se Lève
92655 Boulogne - Billancourt

OBJET : CERTIFICAT de CONFORMITE

Le certificat de conformité est **ACCORDE** pour les travaux qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus.

Le 27.AVRIL 1993

L'Ingénieur des T.P.E.
subdivisionnaire.

M MARTY

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'un permis qui desire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).